

DECLARATION LIMINAIRE AU CTM DU 25 FEVRIER 2019

Madame la Ministre, Madame la Secrétaire d'État, Mesdames, Messieurs,

Avec une actualité mouvementée, face aux inégalités sociales et territoriales, au sentiment d'abandon d'une grande partie de la population, aux questions liées au pouvoir d'achat, la Fonction Publique a un rôle primordial à jouer.

Sans les agents des 3 versants qui la composent, les missions indispensables des services publics au service des usagers ne peuvent être rendues, l'isolement est alors renforcé et les inégalités grandissent.

C'est pourquoi, à l'inverse des suppressions d'emplois et au recours accru aux contrats tels qu'envisagés par le gouvernement et préconisé par le rapport CAP 2022 et la réforme de la fonction publique, il est indispensable de créer des emplois statutaires dans tous les services. La revalorisation salariale est indispensable et est d'autant plus attendue que, depuis son arrivée, le gouvernement a accumulé des mesures négatives (gel de la valeur du point d'indice, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence).

Les mesures prises en réponse à cette actualité sociale avec une annonce de 10,3 milliards d'euros nous interrogent. Qui en supportera le financement ? Quelle sera la contribution du Ministère des Armées ?

C'est dans ce contexte tendu que nous abordons cette nouvelle mandature.

Les conditions de travail et d'exercice des missions ne cessent de se dégrader au Ministère d'année en année. Les réorganisations et restructurations imposent à tous les agents un stress permanent et conduisent parfois les encadrants, malgré eux, à des pratiques managériales inadaptées.

Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux et le gel du point d'indice depuis 8 ans sont les principales mesures qui, encore aujourd'hui, traduisent un mal-être grandissant au travail.

L'ordre du jour de ce premier CTM est principalement lié à la transformation du SCA avec aujourd'hui un « remake » RHL initié en 2011. Pour la CGT, la logique est très contestable puisqu'il ne s'agit ni plus ni moins que de supprimer de l'emploi dans certains domaines voire des pans entiers d'activité afin de pouvoir recruter dans d'autres jugées prioritaires.

Aujourd'hui le couperet tombe sur les activités de la restauration avec l'externalisation de 73 restaurants d'ici 2022. Les difficultés constatées en matière de RH, d'infrastructure et de matériels ne sont que les conséquences des politiques menées par les gouvernements successifs depuis 2008 et traduites par la RGPP puis la MAP au sein de notre ministère.

Alors, une fois épuisée cette ressource issue de la restauration, quelle nouvelle activité le ministère choisira de céder à l'appétit d'entreprises privées ?

La CGT condamne cette nouvelle restructuration et réaffirme la nécessité de maintenir dans le giron de l'état les activités opérationnelles et de

**Fédération nationale
des travailleurs de l'État**

263 rue de Paris - Case 541
93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01
Mail : trav-etat@cgt.fr

soutien nécessaires au Ministère des Armées pour jouer son rôle de défense du territoire et de ses citoyens.

La CGT s'inquiète également de voir trainer depuis plus d'un an le projet de changement de statut du SIAé. Les décisions tardent à être prises et notre fédération se positionne très clairement en faveur d'un maintien dans le statut actuel.

Tout comme la CGT s'interroge de l'émergence de contrats globaux qui donnent à une seule et même entreprise l'étude, la confection, le maintien en condition opérationnelle, l'approvisionnement des rechanges voire la déconstruction des matériels.

Nous avons en tête certains programmes de la Loi de Programmation Militaire 2019-2025 et notamment ceux liés au renouvellement de la flotte, qui en soi sont une très bonne nouvelle. En revanche la CGT est plus sceptique sur l'annonce de la confection des pétroliers ravitailleurs sur le site de St Nazaire voire de quelques tronçons fabriqués en Italie. Cette décision est incompréhensible sachant que la direction centrale de NAVAL GROUP a défini plusieurs scénarii de relance de la construction neuve pour un budget de 100 millions d'euros et la création de 700 emplois.

La base de la souveraineté d'un pays n'est-elle pas sa capacité à construire, à entretenir et à déconstruire ses bâtiments militaires ? Alors comment argumentez-vous cette orientation politique ?

Un des piliers de la LPM est de répondre à la demande de l'OTAN par l'augmentation du budget pour atteindre 2% du PIB en 2025. Dans notre ministère, les personnels interviennent sur du matériel militaire que la CGT ne considère pas comme une marchandise. Dans ce cadre pourquoi l'aspect financier serait-il prédominant ?

Un budget en hausse certes mais surement pas pour améliorer les conditions salariales des agents.

Cette hausse n'est pas prévue pour offrir une véritable évolution de carrière aux agents. Les ratios sont tellement bas pour l'avancement de catégorie, qu'ils sont plus une preuve de désinvolture et de désintérêt de la part de nos employeurs qu'un réel espoir pour les agents.

Nous assistons à une augmentation régulière de la part indemnitaire, qui n'est pas comptabilisée pour la retraite, ou qui s'envole dès que l'agent est en longue maladie.

Pour la CGT, seule l'augmentation du point d'indice permettra une véritable revalorisation des traitements.

Par ailleurs, en termes de recrutement, les concours à nouveaux programmes ne combleront pas le déficit d'effectif de plus d'une dizaine d'années et les départs en masse à la retraite.

Pourtant, c'est un véritable enjeu au regard de la pyramide des âges au ministère.

Nous assistons aux premiers recrutements à titre expérimental de TSEF3, en désaccord total avec la déontologie de la Fonction Publique, à savoir, le concours doit rester la norme afin de donner l'égalité de chances à tout citoyen.

Pour la CGT c'est une véritable attaque du statut général.

Enfin, concernant les ouvriers de l'état, la CGT réaffirme son opposition à la parution des principaux décrets de fin 2016 que sont la désindexation des bordereaux sur la métallurgie parisienne ainsi que le recrutement dans seulement 21 professions de la nomenclature.

Ces décrets et les chantiers lancés actuellement sur les TSO, les CED et plus largement sur la carrière des personnels à statut ouvrier visent à modifier le rôle, les fonctions de chacune de ces 3 catégories.

Le premier chantier finalisé, la création des CAPSO, laisse entrevoir ses premières incidences. La CGT dénonce la présence de représentants du personnel non représentatifs de la CAPSO et n'étant pas du statut dans certaines réunions d'expression de besoin. Quel est l'intérêt de voter pour des élus en commission d'avancement si au final, les directeurs d'établissements permettent à tous les syndicats de pouvoir assister aux réunions et de se prononcer sur les avancements des personnels.

Enfin, à l'occasion de ce CTM, et en votre présence, la CGT revendique la communication du taux d'avancement pour qu'enfin la campagne 2019 commence. C'est la deuxième année consécutive que le taux est fixé au mois de mars, aussi la CGT revendique la nomination de tous les personnels au 1^{er} janvier 2019.

Nous vous remercions de votre attention.